

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

ID : 019-200078947-20220326-2022\_26\_03\_21-DE



Syndicat  
de la Diège

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars à 10h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUITARD Jean-Pierre

**Date de convocation : 24/02/2022**

**Membres en exercice : 134**

**Présents : 101**

**Votants : 101**

**Pour : 101**

**Contre : 0**

**Référence DIEGE :**

**2022-26-03-21**

**Objet :**

**Création d'un poste pour le recrutement d'un Chargé d'affaires « spécialisé dans les métiers de l'électricité et de l'énergie (réseaux de distribution HTA/BT, éclairage public, maîtrise de l'énergie...) » - Complément à la délibération n° 2019-C-30-03-31**

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article 313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Comité de modifier le tableau des emplois compte tenu des nécessités des services ;

En complément de la délibération n° 2019-C-30-03-31 du 30 mars 2019 relative à la création de postes pour le recrutement d'un Chargé d'affaires « spécialisé dans les métiers de l'électricité et de l'énergie (réseaux de distribution HTA/BT, éclairage public, maîtrise de l'énergie...) », Monsieur le Président explique qu'il convient de créer un poste supplémentaire à temps complet afin d'augmenter les probabilités de candidatures pertinentes.

Monsieur le Président propose de créer, à temps complet, le poste suivant à compter du 01/11/2022 : Adjoint technique.

La mission principale portera sur la conduite de projet (de la phase étude au suivi des travaux) sur les réseaux de distribution HTA/BT, de télécommunications et d'éclairage public. En complément, le Chargé d'affaires assistera les collectivités adhérentes dans leur politique de maîtrise de l'énergie et apportera de l'expertise technique en matière de production d'énergie d'origine renouvelable et de stockage d'énergie.

### **Après en avoir délibéré, les membres du Comité :**

- Décident, compte tenu des nécessités de service, de créer, à compter du 01/11/2022, à temps complet, le poste proposé ;
- Décident d'affecter les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
- Autorisent le Président à avoir recours à un agent contractuel en cas d'absence de candidature statutaire.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 26/03/2022  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

